



AVIS PUBLIC

Modification calendrier des séances du Conseil Municipal 2024.

Avis public est, par la présence, donné par soussigné que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024, le Conseil de la municipalité de Montebello à adopter la résolution 2024- 01-08 modifiant, le calendrier des séances ordinaires du conseil de 2024, de manière que la séance ordinaire du conseil prévue initialement le 19 mars 2024 à 19h00, soit plutôt tenu le 26 mars 2024 à 19h00.

Ladite résolution peut consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Montebello, le 19 février 2024

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier trésorier atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant 2 copies de celui-ci aux endroits désignés par le Conseil municipal ce 19 février 2024.

EN QUOI DE FOI, je donne ce certificat le 19 février 2024

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier